

# RÈGLEMENT OFFRE COMMERCIALE AÉSIO PROTECTION BLESSURES

2 mois de  
cotisation offerts

**Du 16 mai 2022 au 3 septembre 2022.**

## Article 1 : L'offre

AÉSIO mutuelle propose une offre commerciale pour toute nouvelle adhésion à l'offre « AÉSIO Protection Blessures ».

Le nouvel adhérent qui souscrit « AÉSIO Protection Blessures » bénéficie d'une gratuité de 2 mois sur sa cotisation.

Pour que cette offre commerciale s'applique, la date de réalisation du devis, doit être comprise entre le 16 mai 2022 et le 3 septembre 2022 inclus, quelle que soit la date de prise d'effet du contrat.

L'offre s'applique uniquement sur la cotisation du membre participant et est cumulable avec toute autre offre commerciale mise en place par AÉSIO mutuelle dans le même temps.

## Article 2 : Les adhérents concernés

Peuvent bénéficier de l'offre commerciale :

Les adhérents n'ayant jamais adhéré à une offre « Protection Blessures » auprès d'AÉSIO mutuelle ou APRÉVA mutuelle,

ou

Les adhérents dont le contrat « Protection Blessures » auprès de ces mutuelles a été résilié au moins 12 mois avant la prise d'effet du nouveau contrat.

Sont exclus de l'offre commerciale :

Les anciens adhérents résiliés pour cause de cotisations impayées sur un contrat « Protection Blessures » depuis moins de 2 ans à la date de prise d'effet du nouveau contrat.

## Article 3 : Les produits concernés

La gratuité de 2 mois est applicable sur la cotisation de l'offre « AÉSIO Protection Blessures ».

## Article 4 : Modalités

Les deux mois offerts se répartissent comme suit :

1 mois offert la première année d'adhésion, la gratuité s'appliquant sur la cotisation du mois suivant celui de la souscription.

1 mois offert la deuxième année d'adhésion (après 12 mois d'adhésion).

Si l'adhérent modifie sa garantie à l'issue des 12 premiers mois de cotisation, le deuxième mois de gratuité sera appliqué sur la nouvelle garantie et donc la nouvelle cotisation.

La gratuité de ce second mois étant conditionnée au fait pour l'adhérent d'être à jour de ses cotisations sur l'offre « AÉSIO Protection Blessures ».

### 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE (2022)



### 2<sup>ÈME</sup> ANNÉE (2023)



### Article 5 : Applications des gratuités

SITUATIONS POSSIBLES	
Affiliation du conjoint sur le contrat	NON
Nouvelle adhésion à un contrat AÉSIO Protection Blessures	OUI
Anciens adhérents qui ont résilié leur contrat Protection Blessures depuis moins de 12 mois	NON
Anciens adhérents résiliés pour cotisations impayées depuis moins de 2 ans	NON

### Article 6 : Litige

AÉSIO mutuelle se réserve le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler ou de modifier son offre de bienvenue, sans que sa responsabilité soit engagée.

En ce sens, AÉSIO mutuelle saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation (modification des modes d'accès à l'offre commerciale) et les modalités de déroulement de la présente offre commerciale. AÉSIO mutuelle ne saurait, notamment, être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet. Enfin, elle ne pourrait être tenue pour responsable de perturbations ou de pertes de courrier pouvant survenir dans les services postaux ou électroniques.

AÉSIO mutuelle se réserve la possibilité d'apporter toute modification aux présentes conditions de l'offre commerciale, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver leur décision et sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait, ou que les participants puissent solliciter une contrepartie. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à cette offre commerciale à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. En cas de modification, une mise à jour des présentes conditions sera alors publiée.

La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

### Article 7 – Accès au règlement

Le règlement peut être consulté dans son intégralité pendant toute la durée de l'offre commerciale sur demande auprès des agences AÉSIO mutuelle ou sur le site aesio.fr sur la page dédiée au produit AÉSIO Protection Blessures.